



ALLIANCE NATIONALE POUR LE CHANGEMENT

ANC

367, Rue Koutimé, Quartier Bè-Kamalodo - 06 BP 6123 Lomé 06 - Tél. : +228 22 41 20 89 - Lomé, Togo - www.anctogo.com - secgen@anctogo.com

Secrétariat Général

N° 20-118/ANC/ BN-SG

DECLARATION N°3

L'ANC note que la plupart des propositions contenues dans sa 2^{ème} déclaration en date du 27 mars 2020 sur le COVID-19, ont été prises en compte dans le discours du Chef de l'Etat, le 1^{er} avril 2020.

L'ANC constate néanmoins que le gouvernement, s'est jeté tête baissée dans une mise en œuvre chaotique des mesures annoncées, sans aucune réflexion approfondie, sans aucune concertation avec l'ensemble des catégories socioprofessionnelles, et sans se préoccuper, comme il se doit, des mesures sociales de soutien et d'accompagnement, pourtant essentielles pour assurer une application sereine d'un plan de riposte digne de ce nom, face à la pandémie qui progresse. Ainsi:

- Les horaires de travail ramenés, désormais de 09 à 16 h dans la fonction publique, ne concernent pas les salariés du secteur privé et surtout ne répondent pas aux exigences de la lutte contre la pandémie, mais seulement aux besoins du couvre-feu qui a été l'occasion, sur l'ensemble du territoire national, d'un déluge de violence barbare déversé sur les populations togolaises.
- Dans la précipitation, les personnes atteintes de Covid 19, sans tenir compte de la spécificité des cas, ont été parqués dans des conditions inhumaines, au CHR de Lomé dans des locaux quasiment délabrés et dans un état d'insalubrité inqualifiable.
- Les mesures restrictives dans les transports en commun pour une durée indéterminée, notamment la suppression des activités des taxis-motos, sans aucune mesure d'accompagnement ni pour les conducteurs ni pour les dizaines de milliers d'usagers, qui utilisent tous les jours leurs services pour se rendre au travail ou au marché, ont failli dégénérer en une explosion sociale des plus violentes, n'eût été le rétropédalage rapide des autorités togolaises sur cette question.

L'ANC condamne fermement le déchainement de violence organisé une fois encore pour terroriser la population et exprime sa solidarité avec toutes les personnes blessées par les forces de l'ordre à l'occasion du couvre-feu. Elle exige que les autorités togolaises, responsables des exactions commises, assurent la prise en charge complète des victimes ainsi que des dégâts matériels causés. L'ANC exige en outre, que les auteurs de cette barbarie soient identifiés et sanctionnés conformément à la loi et aux règlements en vigueur.

L'ANC invite le gouvernement à faire appel à des expertises multidisciplinaires disponibles au plan national et à se concerter avec les diverses couches socioprofessionnelles du pays afin de cerner avec rigueur les contours de la riposte nationale et de réunir un consensus global quant à la nature des mesures, quant aux modalités de leur application.

L'ANC demande au gouvernement de faire preuve de pragmatisme en intensifiant la mise en œuvre des mesures de prévention qui ont fait leurs preuves ailleurs, notamment le port obligatoire des masques de protection, la fourniture de ces masques en quantité suffisante et leur mise à la disposition des populations.

L'ANC renouvelle son hommage à l'ensemble du corps médical pour son dévouement, adresse sa compassion aux familles des victimes de la pandémie et réitère sa solidarité aux malades à qui elle souhaite un prompt rétablissement.

L'ANC appelle l'ensemble des populations togolaises à la vigilance et au respect rigoureux des mesures barrières, notamment : se laver fréquemment les mains à l'eau et au savon ou avec un gel hydroalcoolique, porter un masque de protection, éviter les poignées de mains et les accolades, éviter de porter les mains au visage, s'abstenir de tout déplacement non essentiel, tousser ou éternuer dans le creux du coude ou dans un mouchoir jetable, respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres.

Fait à Lomé, le 07 avril 2020

**Pour le Bureau National,
Le Vice-Président
Patrick LAWSON-BANKU**